

## Commission de la **Formation** et de la **Vie Universitaire** | CFVU

Séance du 09 mai 2023

Délibération n° 041-2023

Point 06

### **Point 06. de l'ordre du jour**

#### **Evolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME)**

##### **- INSPE**

##### **EXPOSE DES MOTIFS**

Ces parcours proposés par l'INSPE prennent place dès le second semestre de licence et peuvent être choisis par les étudiants comme éléments optionnels ou libres du S2 au S6, en s'insérant dans les UE Projet professionnel personnel « Sciences humaines pour l'éducation et alternance » ou dans les UE « Optionnelles et complémentaires ».

Le volume horaire d'une UE est de 24h et donne lieu à délivrance de 3 ECTS.

##### UE « Optionnelles complémentaires »

Compte tenu du faible nombre d'étudiants inscrits à ces enseignements (moins de 5 étudiants présents lors des deux premiers cours) et dans l'attente de perspectives plus claires concernant la réforme annoncée des métiers de l'enseignement, et notamment les possibilités de développement d'une licence à destination du professorat des écoles, l'INSPE suspend les enseignements des UE optionnelles complémentaires pour l'année universitaire 2023/2024.

Sont concernées, les matières suivantes :

- l'enseignement du français à l'école primaire
- les mathématiques dans le 1er degré
- les sciences de la vie et de la terre et physiques dans le 1er degré
- l'enseignement de l'histoire et de la géographie à l'école primaire
- la connaissance du système éducatif français, des différents dispositifs pédagogiques mis en œuvre dans tous les niveaux d'enseignement (1er et 2d degrés)
- l'analyse comparative de démarches didactiques et pédagogiques (1er et 2d degrés)

Seule la matière « Enseignement de l'allemand et de l'alsacien à l'école primaire en Alsace » est maintenue (convention quadripartite).

En revanche, les UE « Projet professionnel personnel » du S2 au S6 sont maintenues (les MECC sont soumises à validation via EVA).

##### **Délibération**

La Commission de la formation et de la vie universitaire de l'Université de Strasbourg adopte l'**évolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME)**

Résultat du vote

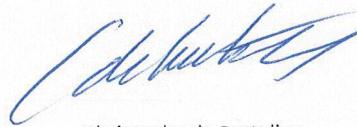
Nombre de membres en exercice	40
Nombre de votants	33
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	4
Nombre d'abstentions	1
Ne prend pas part au vote	0

Destinataires de la décision

- Rectorat de la Région Académique Grand Est, Chancellerie des Universités
- Direction Générale des Services
- Direction des études et de la scolarité
- INSPE

Fait à Strasbourg, le 10 mai 2023

Le Directeur Général des Services adjoint appui aux missions



Christophe de Casteljau

# Conseil de l'INSPÉ

**Séance du 17 avril 2023**

## Formations

### Evolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME)

Délibération sur le point :

**3.1.5. Evolution de l'offre Parcours de Professionnalisation aux Métiers de l'Enseignement (PPME) en vue de l'année universitaire 2023-2024**

### Exposé des motifs

La direction de l'INSPÉ présente aux membres du conseil l'évolution de l'offre PPME en vue de l'année universitaire 2023-2024.

### Délibération

**L'évolution de l'offre pour le parcours PPME présentées est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**(24 votants : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)**

Elles seront transmises pour approbation à la commission de la formation et de la vie universitaire.

Fait à Strasbourg, le 18 avril 2023

Le Directeur de l'INSPÉ

  
Philippe CLERMONT